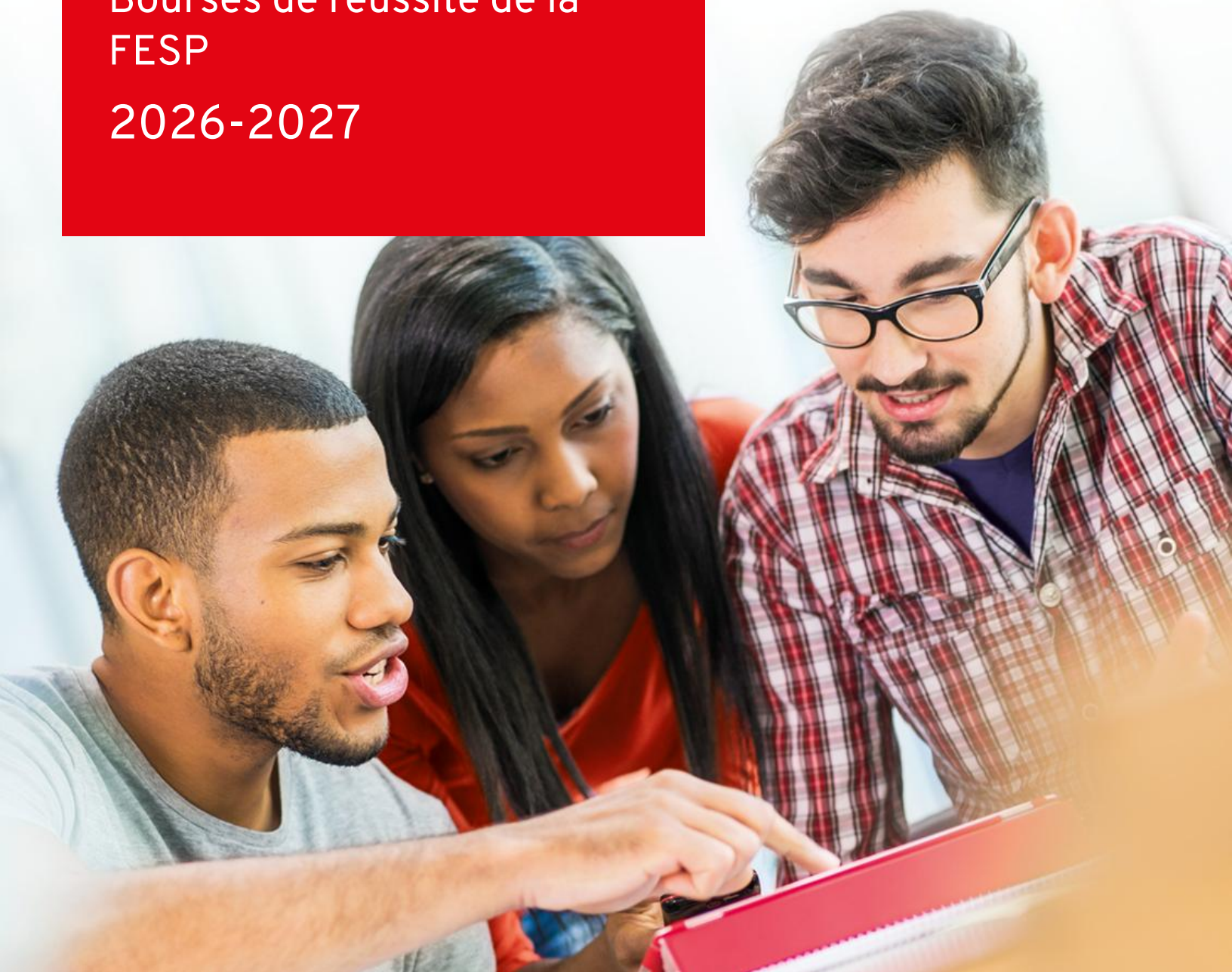


École supérieure d'études internationales

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2026-2027



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs	3
Bourses de réussite à la maîtrise	3
Programmes d'études visés	3
Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise	3
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	4
Bourses de réussite au doctorat	4
Programmes d'études visés	4
Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat	4
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	4
Exceptions	5
Procédures pour demander la bourse	6
Personne-ressource	6

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de l'École supérieure d'études internationales en vigueur du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

Bourses de réussite à la maîtrise

Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

- Maîtrise en professionnelle en études internationales, spécialité commerce international et investissement
- Maîtrise en professionnelle en études internationales, spécialité développement international
- Maîtrise en professionnelle en études internationales, spécialité diplomatie
- Maîtrise en professionnelle en études internationales, spécialité sécurité internationale
- Maîtrise recherche en études internationales (avec mémoire)

Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans un programme de maîtrise à la session d'attribution de la bourse;
- Avoir complété 2 sessions au programme à temps complet
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme;
- La personne étudiante a la responsabilité de réclamer le montant qui lui est associé durant la session où l'étape identifiée dans le programme de bourses est franchie
- Pour les personnes admises avec une scolarité préparatoire (SCPR), le décompte des sessions commencera à la deuxième session d'inscription.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de 1 200\$.

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant aux maîtrises professionnelles.

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse de progression	D'une valeur de 500\$, cette bourse récompense la progression dans le programme de maîtrise	Preuve de satisfaction de l'exigence d'anglais avant la fin de la 3e session d'inscription au programme.
Bourse de progression	D'une valeur de 700\$, cette bourse récompense la progression dans le programme de maîtrise	Dépôt de l'essai avant la fin de la 5e session d'inscription au programme.

N.B. Les bourses sont attribuées en fonction des fonds disponibles au moment où sont déposées les demandes de la personne étudiante

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant à la maîtrise recherche.

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse de progression	D'une valeur de 500\$, cette bourse récompense la progression dans le programme de maîtrise	Preuve de satisfaction de l'exigence d'anglais avant la fin de la 3e session d'inscription au programme.
Bourse de progression	D'une valeur de 700\$, cette bourse récompense la progression dans le programme de maîtrise	Dépôt initial du mémoire avant la fin de la 6e session d'inscription au programme.

N.B. Les bourses sont attribuées en fonction des fonds disponibles au moment où sont déposées les demandes de la personne étudiante

Bourses de réussite au doctorat

Programmes d'études visés

Le programme de doctorat en études internationales est admissible à ces bourses

Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;
- Pour les personnes admises avec une scolarité préparatoire (SCPR), le décompte des sessions commencera à la deuxième session d'inscription

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de 13 500\$.

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse pour plan de collaboration	D'une valeur de 1 500\$, cette bourse récompense le dépôt du plan de collaboration	Confirmation qu'un plan de collaboration a été établi entre la personne étudiante et sa direction de recherche avant la fin de la 2e session d'inscription au programme.
Bourse de l'examen de doctorat	D'une valeur de 3 000\$, cette bourse récompense la réussite de l'examen de doctorat	Réussite de l'examen rétrospectif avant la fin de la 3e session d'inscription au programme.
Bourse de l'examen de doctorat	D'une valeur de 3 000\$, cette bourse récompense la réussite de l'examen de doctorat	Réussite de l'examen prospectif avant la fin de la 6e session d'inscription au programme.
Bourse de rédaction	D'une valeur de 3 000\$, cette bourse récompense l'étape de collecte et d'analyse des données	Avoir entrepris ou finalisé la rédaction de la thèse avant la fin de la 10e session d'inscription au programme.
Bourse de dépôt initial	D'une valeur de 3 000\$, cette bourse récompense le dépôt initial de la thèse	Dépôt de la thèse effectué avant la fin de la 12e session d'inscription au programme.

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes.
- L'étudiante ou l'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra fournir des pièces justificatives pertinentes.

Procédures pour demander la bourse

La personne doit effectuer la demande **avant la fin de la session** à laquelle l'étape est complétée.

1. Se rendre sur la page présentant les **bourses et aide financière de la FSS**.
2. Accéder à la plateforme du **Programme de bourses de réussite de la FSS**.
3. Saisir votre **IDUL** (sans ajouter @ulaval.ca) et **votre mot de passe**. Utilisez les mêmes informations que celles pour vous connecter à monPortail.
4. Sélectionner « Remplir » à côté de l'étape pour laquelle vous demandez une bourse.
5. Remplir tous les champs requis dans le formulaire.

Appuyer sur « Envoyer... » pour soumettre votre demande

Traitement de la demande

Une fois rempli et envoyé, le formulaire est approuvé par **trois instances** :

1. L'agent.e à la gestion des études responsable du programme visé;
2. La direction de programme;
3. La direction exécutive de la Faculté des sciences sociales (FSS).

Toutes les demandes de paiement ne seront autorisées par la direction exécutive de la Faculté des sciences sociales **qu'au lendemain de la date limite d'abandon sans mention d'échec**. Pour connaître cette date, il suffit de consulter le calendrier universitaire.

Une fois approuvée par la direction exécutive, la demande est acheminée au Vice-rectorat aux ressources humaines de l'Université Laval qui procédera à son traitement en vue du versement de la bourse **à l'intérieur d'un délai de 30 jours ouvrables**.

Pour connaître l'état du versement d'une bourse, uniquement dans le cas où votre dossier indique que l'étape a été approuvée, communiquez avec le **Guichet unique** de la Vice-rectorat aux ressources humaines au **418 656-2131 poste 403718**.

N.B. Notez que le Vice-rectorat aux ressources humaines vous transmettra automatiquement un courriel vous informant d'un paiement de bourse dans votre compte bancaire.

Modes de versement des paiements de bourses :

1. **Envoi d'un chèque par la poste**, à l'adresse indiquée dans le dossier de la personne étudiante. Pour adhérer au dépôt direct, veuillez remplir et signer le formulaire.

OU Encore

2. **Dépôt direct dans le compte bancaire**
 - Pour adhérer au dépôt direct, veuillez remplir et signer [le formulaire](#).
 - Joindre un spécimen de chèque bancaire personnalisé sur lequel est inscrit **SPÉCIMEN**
 - Retourner le formulaire et le spécimen de chèque à l'adresse vrrh@vrrh.ulaval.ca

Personne-ressource

Pour toutes questions relatives à ces bourses, veuillez écrire à l'adresse suivante :

bourses.esei@ulaval.ca